

Passerelle G1 Flandre

Agréé en Région(s) francophone(s) ? Obtenez une passerelle pour la Flandre !



Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

PROGRAMME :Cours :

Réglementation région flamande

Audit d'une installation dont la puissance est inférieure à 100 kW

Examen :

- Connaissance vocabulaire technique en néerlandais
- Questionnaires à choix multiple réglementation flamande
- Audit installation
- Compléter les attestations

Important : aucune dérogation ne sera acceptée pour une absence à l'examen.

En cas d'absence - pour quelque raison que ce soit - le prix d'un examen GI Passerelle, seul, sera de 125€ (aussi bien en 1ère, qu'en 2ème session).

Les cours sont donnés en français.

ATTENTION !

Il est **IMPERATIF** d'être agréé dans au moins une des deux régions francophones du pays pour participer à la formation.

La formation "Passerelle" **n'équivaut PAS à un recyclage** pour la Région Flamande.

Une fois l'examen réussi, les dates de l'agrément de la Passerelle s'aligneront sur les dates de l'agrément pris comme référence (Bruxelles ou Wallonie).

Les candidats souhaitant également faire valoir leur certificat GII et/ou L en Flandre devront introduire une demande d'un "pont" auprès de la Région Flamande, **après** avoir obtenu la Passerelle.

(www.vlaanderen.be/fr)

Merci de lire attentivement les conditions d'admission.

objectif

Obtenir la reconnaissance en Région Flamande.

Détails sur la formation:

Public cible

Technicien chaudière PEB GI en région francophone qui souhaite exercer en Flandre.

PREREQUIS :

Avoir un agrément bruxellois ou wallon "Technicien chaudière PEB GI" valide à la date de l'examen.

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat d'aptitude « Techniciens chaudière agréés G1 » pour la RÉGION FLAMANDE.

Prix: 495 €

Durée: 16h00

Dates:

Dates :

- 17/01 et 24/01/2025

- 11/04 et 18/04/2025

Horaire : de 8h30 à 17h00

Places: Min. 6 - Max. 14

CONDITIONS D'ADMISSION

DOCUMENTS A FOURNIR PAR MAIL (fc@efp.be) A L'INSCRIPTION :

- Copie COMPLETE du courrier d'octroi de l'agrément GI et/ou L mentionnant la/les date(s) de validité pour chaque titre obtenu.
- Copie de l'attestation GI obtenue dans une autre Région.

Pour l'examen : se munir de votre analyseur de combustion en ordre de fonctionnement.

Le coût de la formation est à payer à l'inscription.

Vous êtes apprenant ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ? Envoyez vos coordonnées par mail à fc@efp.be pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre prochaine formation ?